



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU JEUDI 25 JUIN 2020**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 juin à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Donnemarie-Dontilly, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.

Etaient Présents :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame BUOT Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur JUZWENKO Jérôme, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante :

Madame ROBBE Claudine, Madame ROUILLARD Maryse, Monsieur BLONDEL Alain, Monsieur VILLAIN Robert

Excusés :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame BENOIT Florence, Madame RICHARD Gisèle

Absents :

Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur POULAIN Michel,

Vice-présidents encore en poste :

Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël, Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien, Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur GAUTRY Jean-Claude,

Nombre de délégués en exercice : 60
Présents : 52 Votants : 55 Pouvoirs : 3 Absents : 4 Excusés : 4
Date de convocation : 17 juin 2020

Le quorum étant atteint, la Secrétaire de séance désignée, le Conseil peut valablement délibérer.

A – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES

En l'absence d'observation, les procès-verbaux de séances des 4 février 2020 et 25 février 2020 sont approuvés à l'unanimité.

B - DECISIONS

B – 1) Marché d'étude complémentaire pour le financement de l'aménagement de l'église (futur Pôle culturel)

Il a été décidé d'attribuer ce marché à Suzana DEMETRESCU, architecte DPLG du Patrimoine, pour un montant hors taxes de 6000 Euros.

B – 2) Exonération de loyer (maison de santé de Bray-sur-Seine)

Les professionnels de santé n'ayant pas pu exercer leur activité en raison du confinement, il a été décidé de les exonérer de loyer et de charges pour les mois d'avril et mai 2020.

B – 3) marché d'étude pour l'aménagement paysager et la construction de 10 maisons individuelles pour personnes âgées (extension de la Résidence de l'Etang Broda)

Il a été décidé de mettre en concurrence ce marché d'une durée de 4 mois.

B – 4) marché de travaux de l'église

Il a été décidé de mettre en concurrence ce marché d'une durée de 1 an, comprenant 4 lots : Lot 1 « maçonnerie, pierre de taille, VRD », Lot 2 « charpente, menuiseries » ; Lot 3 « couverture, cuivrerie », Lot 4 « plâtrerie, peinture, menuiserie intérieure, électricité, chauffage, plomberie, ventilation ».

B – 5) Fonds Résilience d'aide aux entreprises

Il a été décidé de contribuer au fonds d'aide aux TPE/PME du territoire à hauteur de 19 365 Euros. Les aides sont :

- plafonnées à 10 000 € pour les structures sans salarié et remboursables sur 4 ans ;
- plafonnées à 50 000 € pour les structures de un à dix salariés ;
- plafonnées à 100 000 € pour une structure de plus de 10 salariés.

C - DELIBERATIONS

C – 1) Taux de fiscalité additionnelle

Compte tenu de la conjoncture et du bon état des finances de la Communauté de communes, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de contributions directes à 3.28 % pour le FONCIER BATI, 6.67 % pour le FONCIER NON BATI et 3.79 % pour la Cotisation foncière des entreprises.

C – 2) Remboursement d'un acompte de réservation de la salle polyvalente

Les mesures-barrière anti-COVID justifiant cette annulation de réservation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de rembourser l'acompte de réservation pour les 24 et 25 octobre 2020.

C – 3) Ajustement du budget principal 2020

Le montant réel des dotations et des bases de fiscalités n'étaient pas connus au moment du vote du budget. Pour la reprise des résultats, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de diminuer le chapitre 73 d'un montant de 2 775€, le chapitre 65 de 27 853€, et d'ajouter 170€ au chapitre 74, 25 248,10€ au chapitre 67, 0.10€ au chapitre 002.

C – 4) Prolongation des promesses de vente de parcelles de la ZAC de Choyau

La conjoncture s'avérant peu propice pour les entreprises, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une prolongation d'un an des

promesses de vente des parcelles de la ZAC du Parc d'activité de Choyau aux entreprises GSL et SCI de Choyau.

C – 5) Adoption des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été instituée avec d'importantes disparités entre les Communes et qu'il convenait d'harmoniser progressivement, sur cinq ans. Compte tenu de la fin du lissage, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le taux unique de 16.18% pour l'ensemble des Communes-membres.

C – 6) Approbation du compte de gestion du budget 2019 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Balloy et Gravon

En application du principe de substitution, il incombe au Conseil communautaire de voter le compte de gestion et le compte administratif du dernier exercice d'activité des syndicats d'eau dissouts avant le 30 juin 2020. Le compte de gestion 2019 présente les résultats suivants :

Résultat exceptionnel :	11 487.52€
Total des produits d'exploitation :	54 271 .78€
Total des charges d'exploitation :	57 232.39€
Résultat de l'exercice :	- 2 960.61€
Recettes d'investissement :	28 220.94€
Dépenses d'investissement :	31 280.02€
Résultat d'investissement :	- 3 059.08€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver ce compte de gestion.

C – 7) Approbation du compte administratif du budget 2019 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Balloy et Gravon

Constatant que le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 présentent les mêmes résultats et que le Résultat cumulé après report s'élève à 245 326.27 Euros, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce compte administratif.

C – 8) Approbation du compte de gestion du budget 2019 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Bray-sur-Seine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver ce compte de gestion qui présente les résultats suivants :

Résultat exceptionnel :	4 565.18€
Total des produits d'exploitation :	85 149.74€
Total des charges d'exploitation :	21 342.22€
Résultat de l'exercice :	63 807.52€
Recettes d'investissement :	19 786.95€
Dépenses d'investissement :	14 811.86€
Résultat d'investissement :	4 975.09€

C – 9) Approbation du compte administratif du budget 2019 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Bray-sur-Seine

Constatant que le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 présentent les mêmes résultats et que le Résultat cumulé après report s'élève à 345 706.55 Euros, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce compte administratif.

C – 10) Approbation du compte de gestion du budget 2019 du syndicat intercommunal des interconnexions eau potable du Bas Montois

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver ce compte de gestion qui présente les résultats suivants :

Résultat exceptionnel :	133 510.00€
-------------------------	-------------

Total des produits d'exploitation :	216 361.48€
Total des charges d'exploitation :	209 996.38€
Résultat de l'exercice :	6 365.10€
Recettes d'investissement :	196 634.52€
Dépenses d'investissement :	195 667.69€
Résultat d'investissement :	966.83€

C – 11) Approbation du compte administratif du budget 2019 du syndicat intercommunal des interconnexions eau potable du Bas Montois

Constatant que le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 présentent les mêmes résultats et que le Résultat cumulé après report s'élève à 164 606.70 Euros, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce compte administratif.

C – 12) Approbation du RPQS 2019 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Rapport sur les Prix et la Qualité des services (RPQS) 2019 du SPANC établit que :

- Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 34.07%,
- L'indice de mise en œuvre de l'ANC reste à 120/140 étant donné l'absence de services d'entretien des installations et de service de traitement des matières de vidange,
- Le taux de conformité des installations a atteint 1514 installations conformes sur 4014 contrôlées, il était de 1 457 sur 3 840 fin 2018.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver ce RPQS 2019 du SPANC.

C – 13) Gestion de la passerelle de l'ouvrage écluse de Jaulnes

Dans le cadre de la reconstruction du barrage de Jaulnes, la passerelle nécessaire à l'exécution des missions de Voies Navigables de France a été aménagée pour permettre également l'accessibilité publique et notamment en continuité d'un chemin de randonnée. La gestion de la passerelle doit à ce titre donner lieu à une Convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France au profit de la Commune de Jaulnes et de la Communauté de communes Bassée Montois.

Faute d'accord de la Commune quant au contenu de la convention, le Conseil communautaire décide de reporter cette délibération à une séance ultérieure.

D – INFORMATIONS

D – 1) Equipements de protection contre le COVID 19

Outre l'aide apportée aux TPE/PME (décision 2020-07), la Communauté de communes s'est efforcée d'œuvrer au côté des Communes pour fournir masques et gel hydroalcoolique à la population.

D – 2) Présentation de la Communauté de communes aux nouveaux élus

Il est insisté sur la notion de projet commun de développement avec les Communes, sur le fait que si une compétence a été attribuée à l'intercommunalité, les Communes ne peuvent plus agir en ce domaine, et vice versa. La Communauté de communes n'exerce pas directement certaines de ses compétences, mais par l'intermédiaire de syndicats spécialisés. Elle est donc représentée au sein de leur conseil syndical respectif par des délégués proposés par les maires et qu'elle désignera le 23 juillet prochain.

Au cours des cinq dernières années, la Communauté de Communes Bassée Montois a concentré son intervention sur l'accroissement, tant quantitatif que qualitatif, des équipements pour la population. Pour leur financement, elle a développé des partenariats avec les institutionnels : le Département, l'Etat. Ce dernier a permis de financer de nombreux projets dans six volets différents, portés pour certains par les

communes. Au-delà de ces ressources, la Communauté de communes Bassée Montois dispose d'une fiscalité propre.

D – 3) Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et utilisation du sursis à statuer

A l'issue de l'enquête publique, le projet apparaît devoir être retravaillé, réarrêté et soumis à nouveau à enquête publique. Compte tenu de la survenance d'autres enquêtes publiques pour le casier de rétention des eaux de crue et pour la mise à grand gabarit de la Seine jusqu'à Nogent, celle du PLUI va être retardée et avec elle son approbation qui interviendra vraisemblablement en 2021. Ce temps supplémentaire doit être mis à profit pour les nouveaux conseillers s'approprier le projet et s'impliquer dans les nécessaires ajustements.

Par ailleurs, il est rappelé l'opportunité donnée aux Maires de surseoir à statuer lorsque le projet de construction est de nature à compromettre une disposition du futur PLUI (inconstructibilité, règles de construction).

D – 4) rapport 2019 sur la parité

Le président est tenu de présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans son personnel. En 2019, donc, les effectifs d'emplois permanents sont restés majoritairement occupés par des femmes et les recrutements ne l'ont pas contrecarré. Les avancements et formations ont plutôt profité à ces dernières.

E – QUESTIONS DIVERSES

E – 1) Déploiement du Très Haut Débit

Avec les financements de l'Etat et du Département, 10 millions d'Euros auront été employés à ce déploiement sur le territoire. A ce jour, 7824 prises ont été ouvertes sur un total de 12800 à ouvrir.

Le déploiement s'achèvera en fin de premier semestre 2021.

Concernant les points isolés, il est admis qu'1% d'entre eux ne puisse accéder au très haut débit. Pour les autres 99%, il est actuellement procédé à la recherche de financements.

E – 2) Magazine communautaire

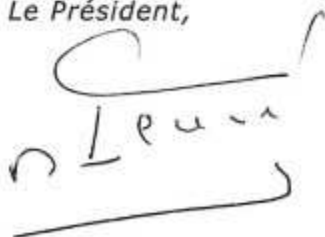
Pour cette année, celui-ci ne sera pas distribué dans les boîtes à lettres. En revanche, une petite quantité sera déposée dans les Mairies.

E – 3) Prochaines séances de Conseil communautaire à 18h00, à Vimpelles

- Le 16 juillet, pour l'élection du Président et de son bureau ;
- Le 23 juillet, pour la représentation dans les syndicats et la constitution des commissions.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h30.

Le Président,



Le secrétaire de séance

